Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260716-CCAS11_2026-DE

Conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze juillet à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 10 juillet 2026,
Sous la présidence de Monsieur MENARD Alexis, Président.

Présents : M. MENARD Alexis, Mme RONDEL Emmanuelle, M LETACONNOUX Sylvain, Mme JOUAN Véronique, Mme HENRY Mégane, M BERTRAND Michel, M CARFANTAN Alain, Mme SALMON Monique, Mme DURAND Anne, Mme SERADIN Marie-Christine, M. EVEN Didier, M. CRINON Yves.

Absente excusée : Mme CORDON Catherine

Secrétaire de séance : Mme SERADIN Marie-Christine

Objet : Repas des aînés 2026 : validation du choix du traiteur

11/2026

À la suite du dernier conseil d'administration, la date du 14 novembre 2026 a été définie pour le repas des aînés 2026.
Il est proposé de valider le choix du traiteur qui fera le repas. Le traiteur choisi est M. LEBOUCHER Thierry à Jugon-les-Lacs (22270), pour un repas à 25 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du traiteur M. LEBOUCHER Thierry à Jugon-les-Lacs pour le repas des aînés 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Hénanbihen,
Extrait conforme
A Hénanbihen, le 16 juillet 2026.

Certifié exécutoire
Compte-tenu de sa transmission
En Préfecture le 16 juillet 2026.

La vice-présidente, Emmanuelle RONDEL

